



REGLEMENT DU CONCOURS DE SOUPE DU 26 NOVEMBRE 2023

1 / La commune organise un concours de soupe le dimanche 26 novembre 2023 à 16h lors du Marché de Noël.

A l'issue du concours : les meilleures soupes seront définies par les visiteurs.

2 / Les préinscriptions devront être remises à la mairie de Malling jusqu'au 24 novembre 2023 16h par courriel : commune.malling@orange.fr ou par courrier à l'adresse suivante : mairie - 2 rue de la Gare - 57480 Malling

3 / Le concours est ouvert à tous : petits et grands, cuisiniers ou non, particuliers ou associations !
Les enfants devront être sous la responsabilité d'un ou plusieurs adulte(s)

4 / Chaque participant, ou équipe devra arriver avec et mettre à disposition une quantité de soupe maison d'environ 2 litres.

Il devra prévoir un récipient métallique ainsi que les ustensiles nécessaires à son service (louche, torchons, dessous de plat, ...)

5 / Une affichette - préparée par les participants - devra être mise en évidence sur l'emplacement.
Elle devra comporter le nom de la soupe et ses ingrédients (afin d'éviter tous risques liés aux allergies alimentaires).

6 / Chaque équipe ou participant est responsable de la qualité de sa soupe-maison.

Seules les soupes maisons, chaudes ou froides sont acceptées (pas de soupe en brique ou sachet !)

L'organisateur met à disposition des participants un moyen de maintien au chaud - mais les soupes devront arriver « prêtes à l'emploi » (pas de cuisine sur place !)

7 / Déroulement du concours : rendez-vous à la salle communale de Malling le 26 novembre 2023 :

- Arrivée des soupes à partir de 14h
- Election de la soupe de l'année à 17h30

8 / L'organisateur mettra à disposition des gobelets et cuillères - afin que tout le monde puisse goûter aux préparations.

11 / Evaluation des soupes.

Le jury sera composé des visiteurs. Chacun décernera sa meilleure soupe en remplissant un bulletin de vote sur lequel il sera noté le numéro de sa soupe préférée.

14 / En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler cette manifestation. Il n'y aura pas de remboursement des frais engagés par les candidats au concours de soupe.

15 / Les gagnants acceptent par défaut que leur photographie et recette soient divulguées dans la presse, journal municipal et réseaux sociaux.

La principale récompense sera la convivialité entre les participants et le public goûteur, et le partage de bonnes recettes entre gourmets.

A chacun de mettre de l'ambiance autour de sa soupe et de sa table !



**BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS DE SOUPE
DU
DIMANCHE 26 NOVEMBRE 2023**

Je déclare m'inscrire en tant que faiseur de soupe au « concours de soupe » du Marché de Noël de Malling qui se tiendra le dimanche 26 novembre 2023.

- à titre individuel : Nom, Prénom
- pour l'association ou le groupe.....

Adresse :

Tél. : Mail :

Le nom de la soupe sera :

Merci de cocher la case utile

- Je déclare avoir pris connaissance du règlement et donne par la présente l'autorisation de droit à l'image.*

Fait à le / /2023

Signature

A remettre en mairie ou possibilité d'inscription via messagerie électronique à commune.malling@orange.fr